



interliaisons

La Commission exécutive de l'UCR-CGT du 11 février

- Le relevé de décisions.
- Compte-rendu du CCN : Hélène Salaün.
- Des arguments dans le débat sur les retraites.
- Mandatement : dernière ligne droite.
- Vie Nouvelle 156 : dossier Retraite et... en route pour La Rochelle.

FÉVRIER
2010
N° 49



15 au 26/02/ 2010
Secrétaire
de quinzaine
Françoise
Lichière-Fargeot

Tract à distribuer dans les manifs et sur les marchés :

Impôts : suppression de la 1/2 part aux veuves-veufs-divorcé(e)s- séparé(e)s ayant élevé au moins un enfant !

Février 2010						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
<ul style="list-style-type: none">■ 2 : 9h - Bureau de l'UCR■ 11 : 9h - 16h.30 - CE de l'UCR■ 24 : JOURNÉE D'ACTION UNITAIRE■ 25 : 9h - Bureau de l'UCR						

mars 2010						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
<ul style="list-style-type: none">■ 9 : 9h - Bureau de l'UCR■ 18 : 9h - 16h.30 - CE de l'UCR■ 23 : 9h - Bureau de l'UCR						

Commission exécutive de l'Ucr-CGT du 11 février 2010

Relevé de décisions

La commission exécutive avait à son ordre du jour :

- **Décisions du CCN – Hélène Salaün**
- **Point sur l'action du 24 février – proposition d'animation – Françoise Lichière**
- **Budget 2010 – Maurice Lecomte**
- **Présentation de la liste des candidatures à la CE – Chantal Petitjean**
- **Point sur le mandatement – Françoise Lichière-Fargeot**

CCN DES 26 ET 27 JANVIER

Sur le CCN, le débat a porté essentiellement sur la campagne retraite et sur le sens de l'implication de l'UCR et des retraités dans cette campagne. Le niveau de pension est déterminant pour la crédibilité de notre système par répartition. Le 24 février sera la première action dans la campagne confédérale retraite. La CE engage les organisations de l'UCR à s'inscrire dans le dispositif de formation de la confédération. Les propositions votées au 49^e congrès, en particulier la maison commune des régimes de retraite, demande à être connues pour pouvoir les défendre devant les retraités. D'autre part, elle décide d'en faire un des thèmes de la prochaine commission exécutive.

ACTION DU 24 FEVRIER

Le point sur le 24 février révèle des inégalités. La pétition a du mal à démarrer, elle sera prolongée au-delà du 24 février. Les remontées sont encore trop peu nombreuses, mais dans la majorité des cas, les initiatives sont unitaires. Des initiatives originales sont programmées (lâcher de ballons à Paris et à Marseille, des mannequins couverts de pull à « détricoter », comme les acquis dans l'Ain...). Des objectifs de syndicalisation et de diffusion de Vie Nouvelle ont été programmés par des USR et des UFR, avec l'organisation d'équipes dans les manifestations.

BUDGET

Le budget a été voté à l'unanimité moins une abstention selon les nouvelles règles de la loi sur la représentativité (un budget unique UCR /Vie Nouvelle), avec la recommandation de la CFC de continuer à présenter deux budgets provisoires, un pour l'UCR et un pour Vie Nouvelle, pour appréhender de façon séparée la bonne marche financière de l'UCR d'une part et de Vie Nouvelle d'autre part et avoir une capacité d'intervention sur l'une ou l'autre.

CANDIDATURES À LA FUTURE CE

La CE a validé la liste des candidatures à transmettre aux organisations (la liste est envoyée dès demain 12 février aux organisations).

MANDATEMENT

Le point sur le mandatement révèle aussi des inégalités. La CE s'engage à intervenir auprès des USR, chacun pour sa région. D'autre part, toutes les organisations n'ont pas encore réservé leur hôtel. La commission mandatement et vote insiste sur la nécessité de le faire le plus rapidement possible (au moins le nombre de chambres, les noms pouvant être donné plus tard), de façon à être logé pas trop loin de l'espace Encan.

QUESTION DIVERSE

En question diverse, la suppression par la dernière loi de finance de la demi-part supplémentaire attribuée pour le calcul des impôts aux veuves-veufs-divorcés et séparés ayant élevé au moins un enfant aura des conséquences importantes pour un grand nombre de personnes et tout particulièrement les retraités. La Ce décide d'avoir un tract sur cette question. Une expression commune pourra être proposée aux autres organisations à l'inter UCR du 15 février.

Commission exécutive de l'Ucr-CGT du 11 février 2010 Intervention sur le CCN des 26 et 27 janvier 2010

Hélène Salain

La CGT a réuni son Comité Confédéral National les 26 et 27 janvier. A l'ordre du jour : les premières analyses du 49^e congrès, la mise en oeuvre de ses décisions, un point sur la lutte des travailleurs sans-papiers et le FNI.

Les rapports ont été riches et les interventions nombreuses et constructives. J'ai, pour ma part, ressenti une impression forte de lucidité et de détermination dans ce CCN. Je ne vais pas vous faire un compte-rendu exhaustif mais limiter mon intervention à quelques points : les premières analyses sur le 49^e congrès puis le dossier des retraites et l'intersyndicale.

LE 49^E CONGRÈS

Les délégués, dont une forte proportion participait à son premier congrès confédéral, ont été invités à faire connaître leurs appréciations tant sur la préparation du congrès, que de son déroulement et sur les comptes-rendus faits aux salariés.

Des premières remontées on peut tirer quelques points intéressants :

Il se dégage une très grande satisfaction sur le fonctionnement démocratique qui a permis une construction collective du document d'orientation. En effet, plus de 30 % des amendements déposés ont été intégrés et certains paragraphes ont été réécrits pour permettre une meilleure compréhension et apporter plus de clarté au texte. Ceci a été très apprécié par les délégués.

Ainsi que l'a relevé Bernard Thibault, il est important que les délégués soient fiers de leur organisation CGT.

Ces opinions ont été corroborées par celles des membres du CCN.

- 1) Malgré les tentatives de quelques militants, très minoritaires mais très organisés, pour déstabiliser le congrès, celui-ci a pu débattre et prendre des décisions importantes, en toute lucidité.
- 2) La tentative, très médiatisée, d'organisation d'un courant d'opposition structuré a totalement échoué, dans une indifférence remarquable des congressistes.
- 3) Le congrès a fait la démonstration que la grande majorité des organisations de la CGT avait la volonté de travailler ensemble et que le pluralisme des idées n'était pas un frein, mais au contraire une richesse, si l'on n'avait pas la volonté d'en faire des clivages.

Cependant, s'il est appréciable que les votes aient été très majoritaires, il faut en avoir une lecture lucide. Ils ne traduisent pas un accord sur tous les points comme les votes négatifs ne traduisent pas un désaccord sur tous les dossiers. Il existe dans la CGT des divergences sur l'approche unitaire ou sur ce que certains analysent comme un abandon du syndicalisme de luttes. Il est normal que toutes les conceptions s'expriment dans un fonctionnement démocratique. La confrontation des points de vue ne peut qu'enrichir l'analyse de la CGT et l'aider à prendre les décisions les meilleures. Cela ne doit pas conduire à une bipolarisation stérile, à des positions de principes dogmatiques.

Il faut savoir débattre, même avec passion, avec le souci constant de la préservation de notre unité interne, dans l'intérêt même des salariés qui ont besoin d'une CGT forte, lucide et déterminée.

LES STRUCTURES

Des décisions importantes ont été prises concernant l'organisation de la CGT, les structures nécessaires, mieux adaptées au salariat d'aujourd'hui, permettant une syndicalisation plus importante à la CGT. Cette partie du document d'orientation était un des axes importants à débattre à ce congrès.

Les résolutions adoptées ne règlent pas tout. On connaît la force d'inertie dont les organisations sont capables et par volonté ou parce que l'actualité pousse à faire des impasses, s'il n'y a pas suivi et impulsion par la direction confédérale, le risque est qu'il ne se passe rien ou pas grand-chose d'ici le 50^{ème} congrès. Il y a eu, en conséquence, une demande forte d'élaboration d'une feuille de route précise par la direction confédérale.

Il a été relevé, cependant, que la notion de fédéralisme avait beaucoup de lectures et qu'il était nécessaire de poursuivre les réflexions pour parvenir à faire bouger ce qui doit l'être et surtout mieux faire travailler ensemble les organisations intervenant sur un même périmètre.

Ce débat sur les structures nous concerne pleinement car il rejoint le notre. Comment mieux adapter notre organisation pour répondre aux besoins des retraités, là où ils vivent et au besoin de la syndicalisation. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une proposition de résolution dans notre document d'orientation : « **Le congrès décide de**

Commission exécutive de l'Ucr-CGT du 11 février 2010 Intervention sur le CCN des 26 et 27 janvier 2010 (suite)

Hélène Salaiïn

participer à la réflexion confédérale sur l'évolution des structures syndicales propres aux retraités, en lien avec les syndicats, les structures territoriales et professionnelles ».

LES INSUFFISANCES

L'insuffisance de la préparation du congrès par les syndicats et a fortiori par les syndiqués a été pointée.

Deux obstacles ont été mis en évidence :

- 1) La difficulté de faire vivre une activité syndicale inter pro. Les propositions adoptées par le congrès devraient nous permettre d'améliorer cette situation.
- 2) Les modes de désignation des délégués.

La participation des femmes a été jugée très insuffisante (35 %), ainsi que celle des moins de 30 ans (7%). S'agissant de la place des jeunes, il a été rappelé qu'il ne suffit pas de mettre en place des structures particulières. Il faut leur donner leur place dans les organismes de direction dans toutes les structures.

Voilà, brièvement brossée la première partie du CCN

Le deuxième point de l'ordre du jour a été consacré à la mise en œuvre des décisions du 49^{ème} congrès.

Il a été dressé un tableau de la situation économique actuelle pour bien situer dans quel contexte nous allions avoir à mettre en œuvre nos décisions. La crise n'est pas derrière nous. Les problèmes de pouvoir d'achat et d'emploi sont au cœur des préoccupations et des actions des salariés.

Il a été déploré la décision de la CES d'annuler l'action prévue le 24 mars pour la défense des services publics.

Les discussions ont abordées bien d'autres sujets, mais deux dossiers ont été plus particulièrement au cœur de ces travaux et je vais me limiter à ceux-là : le dossier sur les retraites et la nécessaire mise en mouvement de tous les salariés ce qui a induit un débat sur la réactivation de l'intersyndicale constituée en 2009.

DOSSIER « RETRAITES »

Ainsi que l'a rappelé le secrétaire général, le dossier « retraites » est un moment crucial pour le pouvoir, les partis politiques, le syndicalisme. Sur ce dossier rien n'est écrit d'avance, pour personne.

Je ne peux reprendre l'ensemble des débats, très riches, je vais me limiter à quelques conclusions :

MOBILISER

C'est le premier objectif : Toutes les forces de la CGT doivent être dans la lutte. Il ne faut pas reproduire 2003 où seulement 1/3 des syndicats CGT étaient dans l'action. Pour y parvenir des conditions doivent être réunies :

TOUTE LA CGT SUR LE PONT

Il faut d'abord que toutes les organisations de la CGT soient mobilisées pour défendre ce dossier. Le CCN a décidé d'une campagne d'information et de sensibilisation du 15 au 19 février. Toutes les organisations de la CGT sont appelées à se mettre en ordre de bataille, sur le dossier des retraites mais pas seulement, comme nous avons su le faire pour la campagne des Prud'hommes.

CONVAINCRE DE NOTRE FORCE

Nous ne parviendrons pas à mettre tous les salariés en mouvement s'ils ne sont pas convaincus que l'on peut parvenir à faire plier le gouvernement. Il ne faut pas sous-estimer l'impact du discours dominant (même auprès de syndiqués CGT) mettant en avant la situation financière de la France, le caractère inéluctable de la remise en cause du système actuel et arguant, qu'après tout, on vivait plus longtemps et en bonne santé, cela devrait permettre de retarder le départ en retraite.

Des sondages ont montré que les salariés sont fortement attachés à la retraite à 60 ans mais la population n'est pas constituée seulement de salariés et, cela nous concerne particulièrement, la population retraitée est plus réceptive à ce discours.

CONVAINCRE DE LA JUSTESSE ET LA FAISABILITÉ DE NOS PROPOSITIONS

Cela implique qu'il faut travailler la communication sur la crédibilité de nos propositions face au pilonnage gouvernemental. Dans un dossier aussi complexe l'appel à la lutte sur des slogans simplistes serait inopérant. Il faut argumenter, expliquer, démontrer.

FORMER NOS MILITANTS

Nos militants ont besoin d'une solide formation afin d'acquérir les éléments d'argumentation et avoir la

Commission exécutive de l'Ucr-CGT du 11 février 2010 **Intervention sur le CCN des 26 et 27 janvier 2010 (suite)**

Hélène Salaiin

maîtrise du dossier pour animer les débats au sein de la CGT mais aussi avec les autres syndicats et l'ensemble des salariés. De nombreux responsables d'UD ont fait état de mises en place de cessions de formation sur ce thème dans leur département. Des fédérations ont également pris des décisions dans ce sens.

Être à l'offensive et unis

Il faut être à l'offensive sur les analyses, les revendications, les propositions interprofessionnelles (60 ans, 75 %, reconnaissance de la pénibilité et droit au départ anticipé, correction des inégalités existantes, particulièrement celles touchant les femmes).

Expliquer, en évitant le piège de la division, en quoi et pourquoi les régimes particuliers doivent être maintenus et améliorés, car nous ne parviendrons au niveau de mobilisation nécessaire qu'en opposant un front uni. Cela passe par la solidarisation des salariés quel que soit leur statut et des retraités.

Ainsi, il a été souhaité un travail d'explication sur nos propositions de maison commune des régimes de retraites afin de lever tout blocage éventuel lié à une incompréhension de cette décision.

L'ENJEU DE L'UNITE

Il nous faut réussir à opposer un front uni de tous les salariés aux projets gouvernementaux.

Sur ce dossier, il nous faut veiller au contenu de nos messages, ne pas apparaître comme essentiellement soucieux de nous démarquer des autres mais comme porteurs de propositions dans l'intérêt des salariés.

La CGT a proposé une réunion de l'intersyndicale. Elle a eu lieu le 8 février. Si nous étions à l'initiative il faut noter que nous n'étions pas les seuls à la souhaiter mais pas forcément sur les mêmes conditions.

Un petit point sur l'état d'esprit des différentes confédérations à la date du CCN. Si aucune, à cette date, ne se prononçait contre la réunion de l'intersyndicale, il était patent que le dossier « retraites » allait peser très fortement sur son issue.

Ainsi, FO conditionnait sa participation à l'ordre du jour qui devait être exclusivement consacré au seul dossier des retraites, voulant apparaître à l'offensive sur ce dossier tout en créant les conditions pour qu'il ne se passe rien.

Elle n'a donc pas participé à l'intersyndicale.

La CFDT était d'accord sur une rencontre intersyndicale mais sans que soit abordé le dossier retraites (débat au sein de la confédération).

La CFTC était sur les mêmes bases.

Solidaires, FSU ne mettaient aucune condition à leur participation.

À noter que **l'UNSA**, se démarquait de la **CFDT** en acceptant que l'on aborde le dossier « retraites ».

Face à cette situation la CGT souhaitait fortement qu'à minima un accord soit trouvé pour une exigence commune des OS sur la méthode et le calendrier et obtenir le 15 février, jour de rencontre avec Sarkozy, que se soit le calendrier des syndicats qui s'impose et non celui du gouvernement.

Cela peut sembler mineur, mais il est crucial que nous parvenions à imposer notre propre calendrier pour que le dossier « retraites » ne soit pas expédié, sans réelles discussions. Le gouvernement veut aller vite pour ne pas donner du temps aux organisations syndicales de mobiliser et engager la lutte. Il serait dramatique que ce dossier, dont les conséquences sont immenses pour les salariés et retraités, soit traité sur deux mois (mai et juin) et entériné en juillet.

En outre, si l'intersyndicale se trouve dans l'incapacité à trouver un accord d'action commune, c'est toute l'unité qui est remise en cause pour longtemps.

À cette intersyndicale, la CGT était également porteuse d'une proposition de mobilisation interprofessionnelle dès le début du mois de mars, sur les questions de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics et des retraites, sans faire du dossier « retraite » LA condition à une expression commune et à la construction unitaire.

Vous avez le communiqué commun établi à l'issue de la rencontre. Une position commune s'est dégagée de ne pas se laisser enfermer dans un calendrier et dans un débat limitatif. Une prochaine rencontre des 7 organisations est prévue le 15 février à l'issue de la rencontre avec le président de la République pour l'analyser et envisager les perspectives d'action et de mobilisation dès le mois de mars, dans l'unité la plus large possible.

Commission exécutive de l'Ucr-CGT du 11 février 2010 Intervention sur le CCN des 26 et 27 janvier 2010 (suite)

Hélène Salain

Le CCN s'est prononcé clairement pour que, si l'intersyndicale n'arrivait pas à se mettre d'accord sur une action commune début mars, la CGT appelle avec les organisations qui le voudraient.

CONCLUSION :

Nous sommes dans une période décisive pour des dossiers importants. Nous devons réussir la construction du rapport de force suffisant pour combattre les projets de régression sociale du gouvernement. Le dossier « retraites » est présenté comme une des mesures phares par le président de la république. Le mouvement syndical doit lui opposer une détermination encore plus grande. Cela nécessite une unité la plus large possible. Ce sera un combat difficile car les positions divergent. Le dossier

« retraite » est crucial mais l'avenir des retraites ne va pas se régler par une confrontation entre les syndicats.

Ce sont les salariés qui trancheront. C'est pour cela qu'il est vital que nos militants soient armés pour les convaincre de la justesse de nos propositions. L'insuffisance de la syndicalisation nous prive de forces importantes pour l'aborder avec le maximum d'atouts dans nos manches.

Le renforcement de la CGT, pour les actifs comme pour les retraités et j'en terminerai par là, est plus que jamais un enjeu vital rappelé par le CCN.

Vie MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT
nouvelle

N° 156

Le dossier «Retraites» et le congrès de La Rochelle

COMMANDE (DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES)

Nom : Organisation ou section :

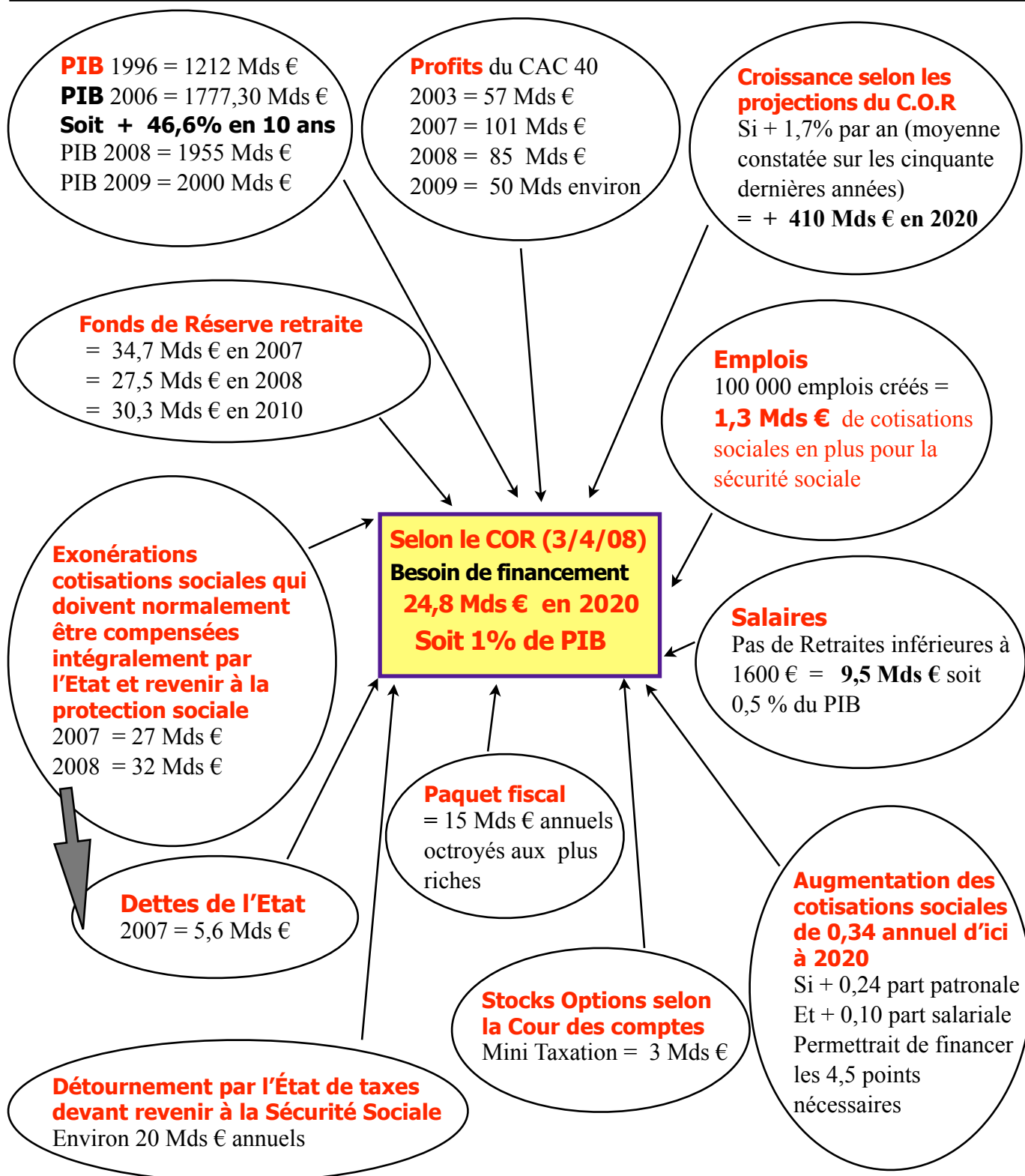
Adresse :

.....exemplaire(s) x 1,40 € =

Chèque à l'ordre de Vie Nouvelle -263 rue de Paris -93515 Montreuil cedex

Financer les retraites : c'est possible !

RETRAITES : Un financement possible en opérant une autre redistribution des richesses créées à l'entreprise, par le développement de l'emploi, une augmentation générale des salaires et des retraites, une taxation des revenus du capital, une augmentation des cotisations sociales patronales et salariales, etc. - **C.O.R** = **C**onseil d'**O**rientation des **R**etraites





Encore un mauvais coup ...!

LE GOUVERNEMENT SUPPRIME UNE DEMI-PART AUX VEUVES-VEUFS DIVORCÉS(E)S – SÉPARÉS(E)S AYANT ÉLEVÉ AU MOINS 1 ENFANT

De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire.

La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. **Comme en témoigne le tableau ci-dessous .**

À DECLARER	Impôt à payer avec 1/2 part	Impôt à payer sans la 1/2 part	Différence à payer
1300 euro mensuel	0 euro	298€.	+ 298€.
1400 €.	0€.	525€.	+ 525€.
1500€.	82€.	749€.	+ 667€.
1600€.	172€.	940€.	+ 768€.
1700€.	260€.	1092€.	+ 832€.
1800€.	442€.	1243€.	+ 801€.
1900€.	669€.	1394€.	+ 725€.
2000€.	885€.	1545€.	+ 660€.
2100€.	1 196€.	1856€.	+ 660€.

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

PIRE ! Pour les non imposables qui le deviennent, leur situation va se traduire par :

- La retenue des cotisations sociales sur les retraites
- La suppression ou baisse de certaines aides sociales ,
- La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
- La suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
- La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
-

Même étalée sur 3 ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes en particulier celles des retraité(e)s. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

**Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux,
il faut imposer le retrait de cette loi !**

**C'est aussi ce que nous exprimerons avec force
le 24 février et le 23 mars 2010
dans les manifestations unitaires**

Mandatements pour le 9^e Congrès					
Organisations USR par région	FNI	Nombre de délégués attribués	Délégués mandatés		
				Fiches	Accompagnants
Alsace					
Bas-Rhin	668	1	1	1	
Haut-Rhin	1 687	2	2	2	
Aquitaine					
Dordogne	903	1	1		
Gironde	3 592	4	4		
Landes	1 079	2	2	2	2
Lot-et-Garonne	509	1	1		
Pyrénées-Atlantiques	1 426	2	2	2	1
Auvergne					
Allier	1 053	2	2	2	1
Cantal	312	1	1	1	
Haute-Loire	646	1	1	1	1
Puy-de-Dôme	1 371	2			
Bourgogne					
Côte d'Or	1 085	2	2	1	
Nièvre	623	1	1	1	
Saône-et-Loire	1 735	2	2	2	
Yonne	609	1	1	1	
Bretagne					
Côte d'Armor	1 351	2	2	2	
Finistère	2 120	3	3	3	
Ille-et-Vilaine	1 679	2			
Morbihan	1 528	2			
Centre					
Cher	1 426	2	2	2	1
Eure-et-Loir	489	1			
Indre	529	1			
Indre-et-Loire	939	1	1		
Loir-et-Cher	539	1			
Loiret	888	1			

Champagne-Ardenne					
Ardennes	406	1	1	1	
Aube	654	1			
Marne	970	1	1	1	
Haute-Marne	338	1			
Corse					
Haute-Corse	142	1			
Corse du Sud	181	1			
Franche Comté					
Doubs	589	1	1		
Jura	579	1	1	1	
Haute-Saône	186	1	1	1	
Territoire de Belfort	218	1	1	1	
Languedoc-Roussillon ,					
Aude	979	1	1	1	
Gard	2 294	3	3	3	
Hérault	1 293	2	2	2	1
Lozère	97	1	1	1	
Pyrénées-Orientales	745	1	1	1	
Limousin					
Corrèze	953	1			
Creuse	297	1	1		
Haute-Vienne	1 373	2			
Lorraine					
Meurthe-et-Moselle	3 088	4	4	4	
Meuse	530	1			
Moselle	2 087	3			
Vosges	391	1			
Midi-Pyrénées					
Ariège	797	1			
Aveyron	957	1	1	1	1
Haute-Garonne	2 832	3	3	3	2
Gers	390	1			
Lot	378	1	1	1	
Hautes-Pyrénées	1 116	2	1	1	1
Tarn	924	1	1	1	

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Tarn-et-Garonne	334	1			
Nord-Pas-de-Calais					
Nord	3 693	4	4	4	3
Pas-de-Calais	2 373	3	3	3	
Normandie					
Calvados	888	1			
Eure	387	1	1	1	
Manche	734	1	1	1	1
Orne	471	1	1		
Seine-Maritime	3 151	4	3		
Pays-de-Loire					
Loire-Atlantique	4 344	5			
Maine-et-Loire	1 540	2			
Mayenne	363	1			
Sarthe	1 516	2	2	2	
Vendée	622	1	1	1	
Picardie					
Aisne	887	1	1	1	
Oise	648	1	1	1	
Somme	474	1			
Poitou-Charentes					
Charente	733	1	1	1	1
Charente-Maritime	1 833	2	3	3	dont 1 invité
Deux-Sèvres	457	1	1	1	
Vienne	796	1	1	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur					
Alpes de Haute-Provence	345	1	1		
Hauts-Alpes	285	1			
Alpes-Maritimes	1 406	2			
Bouches-du-Rhône	3 133	4	3	3	1
Var	1 317	2	1		
Vaucluse	999	1			
Rhône-Alpes					
Ain	1 011	2	2	3	1
Ardèche	752	1	1	1	1
Drôme	1 053	2	2	2	
Isère	2 736	3	1	1	

Bulletin de liaison de la CE et du Comité Général de l'UCR-CGT

Loire	1 935	2	2	2	
Rhône	3 513	4	4	4	
Savoie	1 252	2	2	2	
Haute-Savoie	820	1	1	1	1
Ile-de-France					
Paris	3 576	4			
Seine-et-Marne	991	1			
Yvelines	994	1			
Essonne	1 280	2	2		
Hauts-de-Seine	1 221	2	1	1	
Seine-Saint-Denis	1 962	2	2	3	dont 1 invité
Val-de-Marne	1 548	2	3	3	dont 1 invité
Val d'Oise	776	1	1	1	1
Non répartis	1				
Total	113 308	160			
Organisations UFR					
	FNI	Nombre de délégués attribués	Délégués mandatés	Fiches	
Agroalimentaire	777	1	1	1	
Banques-Assurances	796	1	1	1	
Bois	56	1			
Cheminots	19 048	20	15	15	
Chimie	4 111	5	5	5	1
Commerce	404	1			
Construction	1 730	2	2	2	
Equipement	2 074	3			
Fapt	11 660	12	1	1	
Ferc	2 534	3	3		
Filpac	3 512	4	4		1 invité
Finances	1 362	2	2	2	1
Journalistes	X	X			
Métallurgie	9 840	10	10	10	

Mines-Energie	28 571	29	24	24	1
Off. Marine marchande	X	X			
Organismes sociaux	1 253	2	2	2	
Police	50	1	1	1	
Ports et Docks	1748	2			
Santé	3 060	4	4	4	1 invité
Services publics	3 583	4	4	4	
Sociétés d'études	60	1			
Spectacles-Audiovisuel	200	1	1	1	
Syndicats maritimes	380	1			
Tabacs	637	1			
THC	630	1	1	1	
Transports	3 173	4	4	4	1
Travailleurs de l'Etat	3 915	4	4	4	
UGFF	179	1	1	1	
Verre-Céramique	985	1	1	1	3 invités
VRP	95	1			
Total	104 676	123			
Multipro	8 568	9	2		
Total général	113 244	132			

Pour les retardataires :
 remplissez votre (vos) mandat(s) et retournez
 les à l'UCR-CGT à Françoise Lichière-Fargeot.

N'attendez pas !

Présentation de la liste de mise à disposition des candidatures à la CE et à la CFC de l'UCR

Chantal Petitjean

Nous sommes à la veille de la publication de la liste de mise à disposition des candidatures par les organisations de l'UCR.

À la date limite du dépôt des candidatures le 15 janvier, nous avons reçus pour la CE 73 mises à disposition et 8 pour la CFC.

Trois mises à disposition nous sont parvenues après la date.

Un travail important a été réalisé dans les organisations et nous pouvons nous satisfaire du nombre de candidatures mises à disposition.

Toutefois quelques difficultés ont été rencontrées ici ou là, en oubliant, pour les uns les règles de vie de la CGT et la démocratie ou bien en ne prenant pas en compte les besoins de l'UCR.

Un problème nous a été posé avec la Filpac concernant la mise à disposition de la candidature de Maurice Lecomte. En effet, étant en désaccord avec les statuts de l'UCR qui font de notre congrès un congrès de structure et non pas de syndicats ou section syndicales, l'UFR a considéré qu'il ne relevait pas de sa responsabilité de présenter Maurice, dont par ailleurs, elle ne remettait pas en cause sa compétence en tant que trésorier.

Il fallait donc attendre la tenue de leur prochain conseil national qui se tiendra courant mars pour espérer avoir la mise à disposition.

Face à cette situation, la commission a pensé qu'il fallait mieux tenir que courir et a décidé de rencontrer l'USR de Seine et Marne à laquelle Maurice est affilié pour solliciter la mise à disposition. Ce qui a été fait et l'USR a répondu positivement, c'est pour cela que la fiche est arrivée hors délai. La commission voulait porter ces éléments à votre connaissance.

La commission propose d'intégrer les trois mises à disposition, dont celle de Maurice, arrivées hors délai. Toutes les mises à disposition sont recevables.

Nous disposons donc de 76 mises à disposition pour la CE et 8 pour la CFC

Pour la CE : 76 candidatures dont 27 femmes

Elles ont été faites par 15 UFR et 34 USR.

34 mises à disposition sont des nouvelles candidatures, **42 sont des sortantes.**

42 sont issues du secteur public et 33 du secteur privé. (1 camarade ne l'a pas indiqué sur sa fiche)

7 camarades sont actifs ou préretraité et 69 retraités.

Les âges vont de **52 ans à 74 ans** et toutes les régions sont représentées sauf la Corse.

Pour la CFC, **8 mises à disposition dont 2 femmes, 5 nouvelles mises à disposition** et 3 sortantes. **4 sont issues du secteur privé et 4 du secteur public.**

Elles ont été mises à disposition par 4 UFR et 4 USR.

On voit bien qu'au travers de ces éléments que les critères ont été respectés par les organisations et un certain équilibre entre UFR et USR est réalisé.

La commission des candidatures va pouvoir travailler pour construire la meilleure équipe pour diriger l'UCR.

Compte tenu du nombre important de mise à disposition de femmes, nous allons pouvoir construire une CE à quasi parité, voir à parité. Cet objectif qui nous semblait difficile à atteindre lors de la définition des critères va pouvoir se réaliser.

En tout état de cause c'est le congrès qui décidera de la future direction de l'UCR sur la proposition d'une liste établie par la commission des candidatures sur la base du vote au conseil général de construire une CE entre 50 et 55 camarades et une CFC de 5 membres.

Les camarades qui ne seraient pas retenus seront de toute manière sollicités pour travailler dans les espaces, commissions ou groupes de travail de l'Union Confédérale